



## Avis aux candidats sélectionnés pour les masters

Les candidats sélectionnés pour les masters sont invités à se présenter au service des affaires étudiantes munis **obligatoirement** des originaux de leurs diplômes (ou attestations des diplômes) et des relevés de notes et ce conformément aux indications du tableau ci-dessous :

| Catégorie   | Date  | Horaire      |
|---|---|--------------|
| Candidats retenus qui doivent s'acquitter uniquement des frais d'inscription      | Du Mercredi 01 au vendredi 03 Novembre 2023 | de 9h à 13 h |
| Candidats retenus qui doivent s'acquitter des frais d'inscription et de formation | Du Lundi 06 au Mercredi 09 Novembre 2023    | de 9h à 13 h |

Les candidats sélectionnés doivent également justifier qu'ils ne sont pas inscrits<sup>1</sup>, au titre de l'année universitaire 2023/2024, dans un autre établissement public d'enseignement supérieur.

Les étudiants retenus devront finaliser les formalités d'inscription, dans les délais impartis. Passé ce délai ou en cas de désistement, ils seront remplacés par les candidats de la liste d'attente, par ordre de mérite.

### Les éléments du dossier d'inscription :

- Formulaire d'inscription dûment renseigné (A retirer auprès du service de la scolarité) ;
- Copie légalisée des diplômes, des attestations des diplômes et des relevés de notes ;
- Quatre(04) photos d'identité récentes ;
- Photocopie de la Carte d'Identité Nationale ;
- Pour les étudiants exonérés : Reçu de frais annuels d'inscription = 2000 MRU ;
- Pour les étudiants non exonérés : Reçu de frais annuels d'inscription et de formation = 50000 MRU

---

<sup>1</sup> L'ISCAE procédera, à son niveau auprès des établissements nationaux, à la vérification des doubles inscriptions et prendra les mesures appropriées à l'encontre des étudiants incriminés